



**DOCUMENT BUDGÉTAIRE & FINANCIER
(DBF)
COMMUNE DE LARUSCADE**

INTRODUCTION

1



- ❖ La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.* »
- ❖ **La commune de LARUSCADE n'est pas soumise à cette obligation réglementaire** mais a décidé de réaliser un Document Budgétaire et financier (DBF) dans un souci de **transparence et de pédagogie**.
- ❖ Ce DBF vous présente la prospective budgétaire pour les années 2025 à 2026 notamment les projets d'investissement en adéquation avec la capacité financière de la Commune ainsi que les grandes masses prévisionnelles de fonctionnement en prenant compte des contraintes au regard de la situation territoriale, nationale voire internationale.
- ❖ **Les chiffres de l'année 2024 sont validés.** Les données de l'année 2025 vont évoluer car le budget primitif étant par définition prévisionnel, dépendra pour certaines dépenses de l'environnement national et mondial incertain, qui influera sur les produits de consommation (Alimentaire, énergie, transports, ...).

PLAN DE LA PRÉSENTATION

3

- ✚ Éléments de contexte
- ✚ PLF 2025 : le budget et les finances communales
- ✚ Plan Pluriannuel d'Investissement
- ✚ Situation de la dette



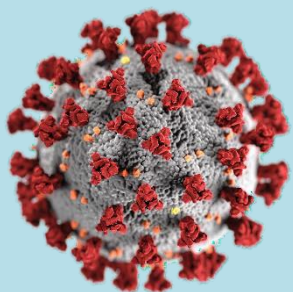
Rappel des orientations budgétaire et financière de la commune de LARUSCADE :

- ➔ Maitrise des dépenses de fonctionnement (Masse salariale, économies d'énergie, maitrise des dépenses courantes...), recours à la soustraction pour les travaux de voirie (80 Kms de voies et pistes)
- ➔ Stabilité des taux des impôts directs (Taxes foncières, résidences secondaires, locaux vacants.)
- ➔ Mise en œuvre d'un programme d'investissement contraint,



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

« 2020/2026 : le mandat des crises »



Crise sanitaire

2020



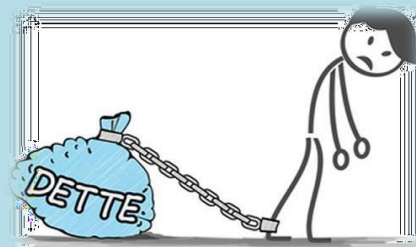
Crise internationale

2021



Crise énergétique

2022



Crise budgétaire

2024



Crise politique

2025

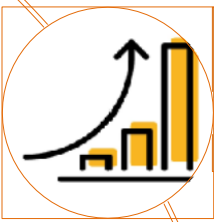
Quelles conséquences pour les collectivités territoriales ?





SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE

Incertitudes politiques et budgétaires



Une prévision de croissance relativement stable de 1% à 1,2%, sauf crise internationale sur les droits de douane... Canal de Panama...Opep...Conflits ...



Baisse prévue de l'inflation en 2025 qui devrait se stabiliser à 1,7% grâce à une baisse des coûts de l'énergie et un desserrement de la politique monétaire de la BCE (Taux directeurs)



La consommation des ménages est le seul moteur de la croissance française conditionné au pouvoir d'achat. L'investissement des entreprises devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, mais dépendante des capacités d'autofinancement des collectivités qui représentent 70 % des projets.



Un déficit public très élevé à 6% du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110%. Observons que la dette publique est globalement stable depuis 10 ans / % PIB. Hormis 2020.



Incertitudes politiques suite à la dissolution de l'Assemblée nationale avec de possibles impacts sur les investisseurs étrangers et nationaux, malgré une confiance toujours au rendez-vous. Possibilité de renversement du gouvernement BAYROU.

SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

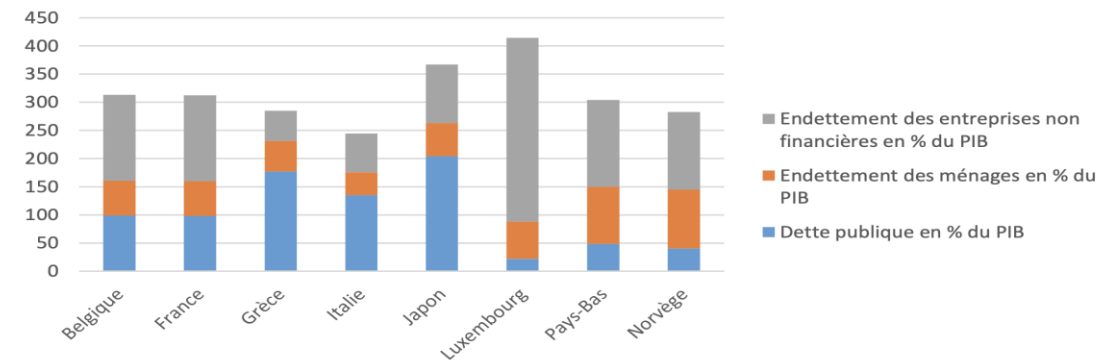
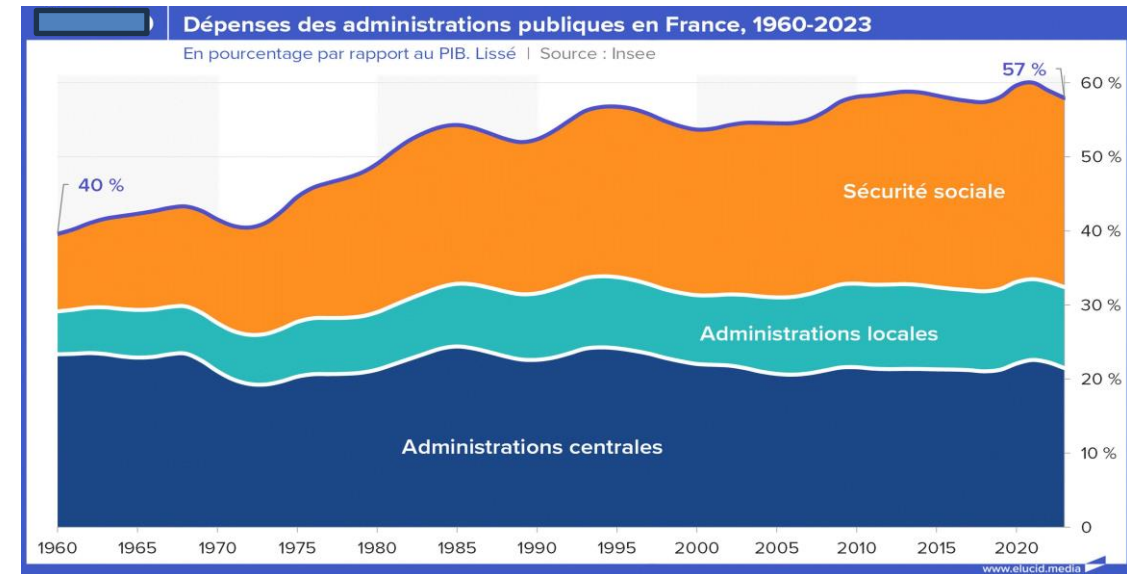
Dérapiage du déficit ... Moins de recettes

6



- Le déficit public a plus que doublé entre 2017 et 2023 de -77 Md€ à -155 Md€. Il est de -169,6 Md€ en 2024.
- Une situation qui s'explique en partie par des erreurs de prévision sur les recettes de l'Etat et un dérapage certain (Commission d'enquête en cours...). Le logiciel de BERCY ne fonctionne pas et la politique de l'offre est inadéquate depuis les années 2010 ?
- Une situation de déficit structurel aggravée par les baisses de fiscalité et les cadeaux fiscaux (240 Mds/an) qui ont généré de nouvelles charges pour l'Etat alors que les dépenses publiques sont stables depuis 60 ans en proportion du PIB. Seules les dépenses de santé augmentent (Vieillesse de la population, espérance de vie.... Démographie,)
- La dette privée (~200 % du PIB) est nettement plus inquiétante au vu de l'endettement croissant des ménages et entreprises (TPE, PME) qui pèsent négativement sur l'activité.

Dépenses publiques par administrations

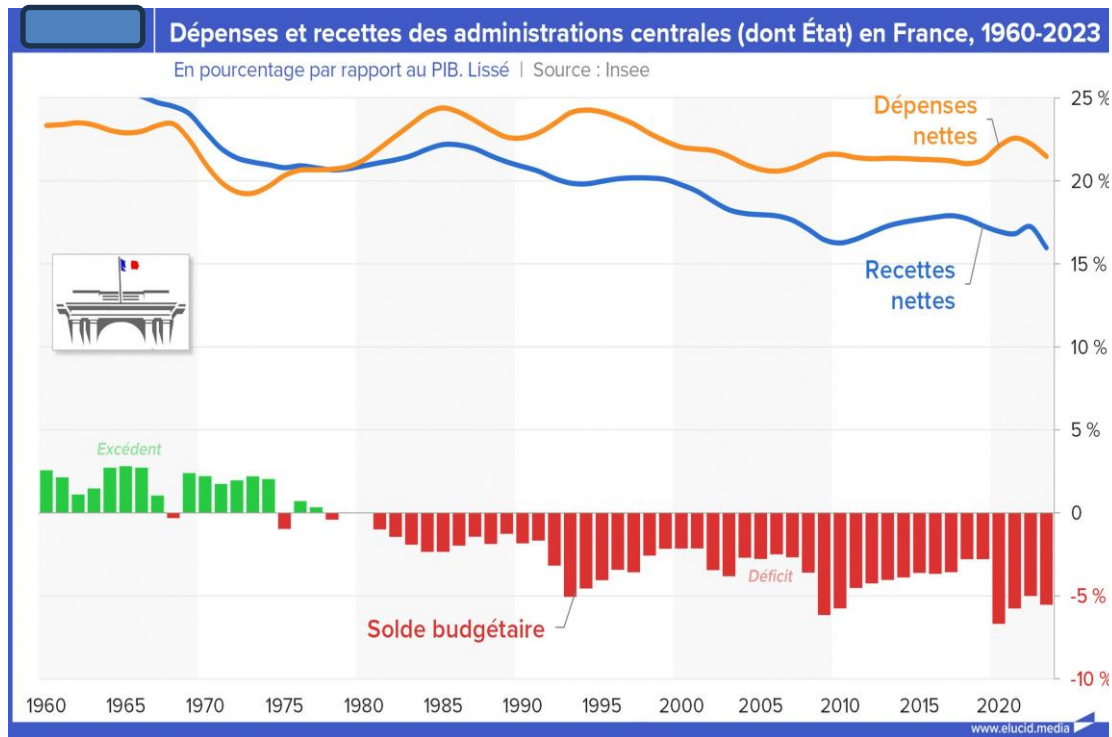


SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES.

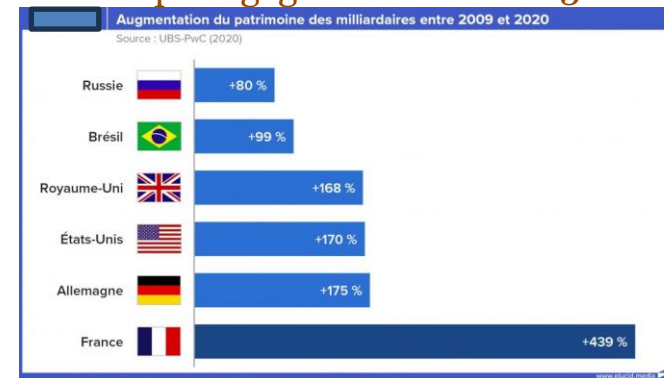
Creusement de la dette

7

ÉVOLUTION DES DÉPENSES/RECETTES /PIB



- La dette publique a augmenté de 46% depuis 2017 (Début de la présidence MACRON).
- Cette dette devrait représenter 113 % du PIB en 2024 (+2,9 % par rapport à 2023).
- La France présente le 3^{ème} ratio de dette Publique le plus élevé après la Grèce et l'Italie. Avec des périmètres sociaux incomparables, mais se classe avant dernier en taux de pauvreté
- L'accélération de l'endettement résulte pour partie des crises récentes (environ 250 Md€),
- Elle est également liée au déséquilibre structurel des finances publiques, du manque de recettes et du partage des richesses et d'équité sur l'imposition (Tranches à revoir). Fraudes et niches fiscales évaluées à 90 Milliards. Les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et ménages aisés pèsent 207 Milliards soit 24 % de la hausse de la dette sur la période. Le manque à gagner avoisine les 300 Mds d'euros.



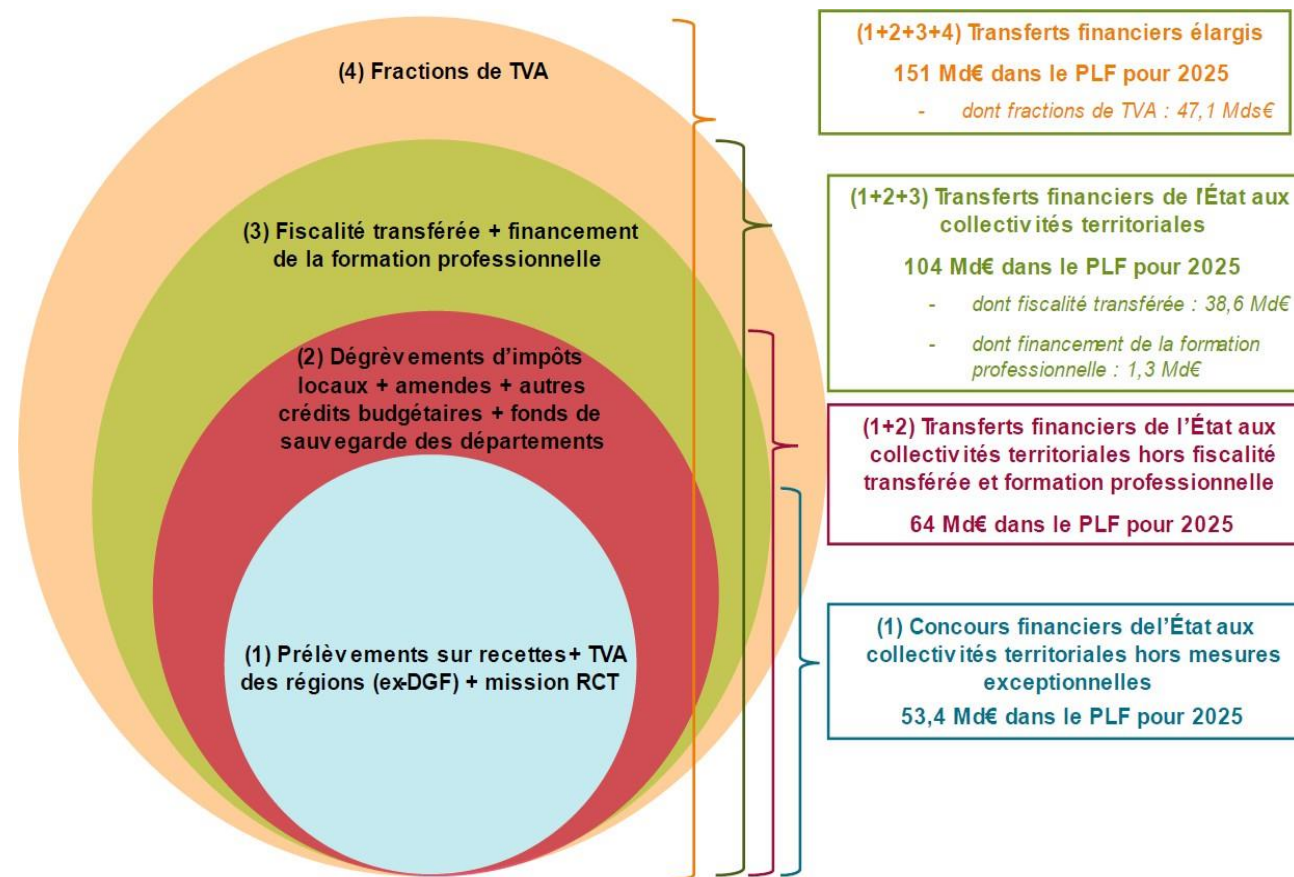
SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Les collectivités sont-elles concernées

8

- Les administrations publiques locales représentent environ 20% de la dépense publique : elles influencent forcément la trajectoire des finances publiques.
- Les collectivités locales votent leur budget à l'équilibre, mais, en exécution, leur situation peut être excédentaire (C'est le cas des petites villes et communes) ou déficitaire.
- Le déficit des collectivités locales participe au déficit public. (Baisse des dotations, transferts de compétences non compensés...)
- Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales représentent, en 2024, plus de 105 Md€.

Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le PLF 2025



SITUATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Des finances locales sous tension

9

- Depuis 1975, Les dépenses de fonctionnement des collectivités augmentent à un rythme plus soutenu que leurs recettes, provoquant un « effet ciseau » et une dégradation de leur épargne (CAF) donc moins de projets et d'investissement.
- Le fonds de roulement disponible est en recul sur les communes et EPCI (Communauté de communes) du fait de la croissance de leurs dépenses d'investissement, classique à l'approche de la fin du mandat municipal, couplée à une baisse de leur épargne.
- Le recours à l'emprunt augmente pour Financer les investissements Mais les taux directeurs sont au plus haut.

Chiffres agrégés au niveau national	Communes	EPCI
	% d'évolution estimé pour 2024 par rapport à 2023	
Recettes de fonctionnement	+2,5 %	+2,8 %
Recettes fiscales	+2,0 %	+3,0 %
Dépenses de fonctionnement	+4,4 %	+3,8 %
Charges à caractère général	+3,5 %	+5,6 %
Dépenses de personnel	+4,9 %	+4,7 %
EPARGNE BRUTE	-7,8 %	-3,5 %
Dépenses d'investissement	+8,3 %	+9,3 %
FONDS DE ROULEMENT	-2,2 Mds €	-0,5 Md €
Encours de dette	+1,4 %	+3,1 %

UNE SITUATION INÉDITE

Rappel chronologique

10



- Le gouvernement Barnier présente les premières dispositions du projet de loi de finances
- **Effort de 5 Md€ demandé aux collectivités**

Octobre 2024

Novembre 2024

- Contestation des Associations d'élus locaux
- Le premier ministre annonce un assouplissement du projet au congrès des maires
- **Modification du projet par le Sénat : réduction de l'effort des collectivités à 2,2 Md€**

- **Motion de censure adoptée contre le gouvernement Barnier**
- Le PLF 2025 tombe avec le gouvernement
- Promulgation de la loi spéciale contenant « *les dispositions indispensables au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2025* »

Décembre 2024

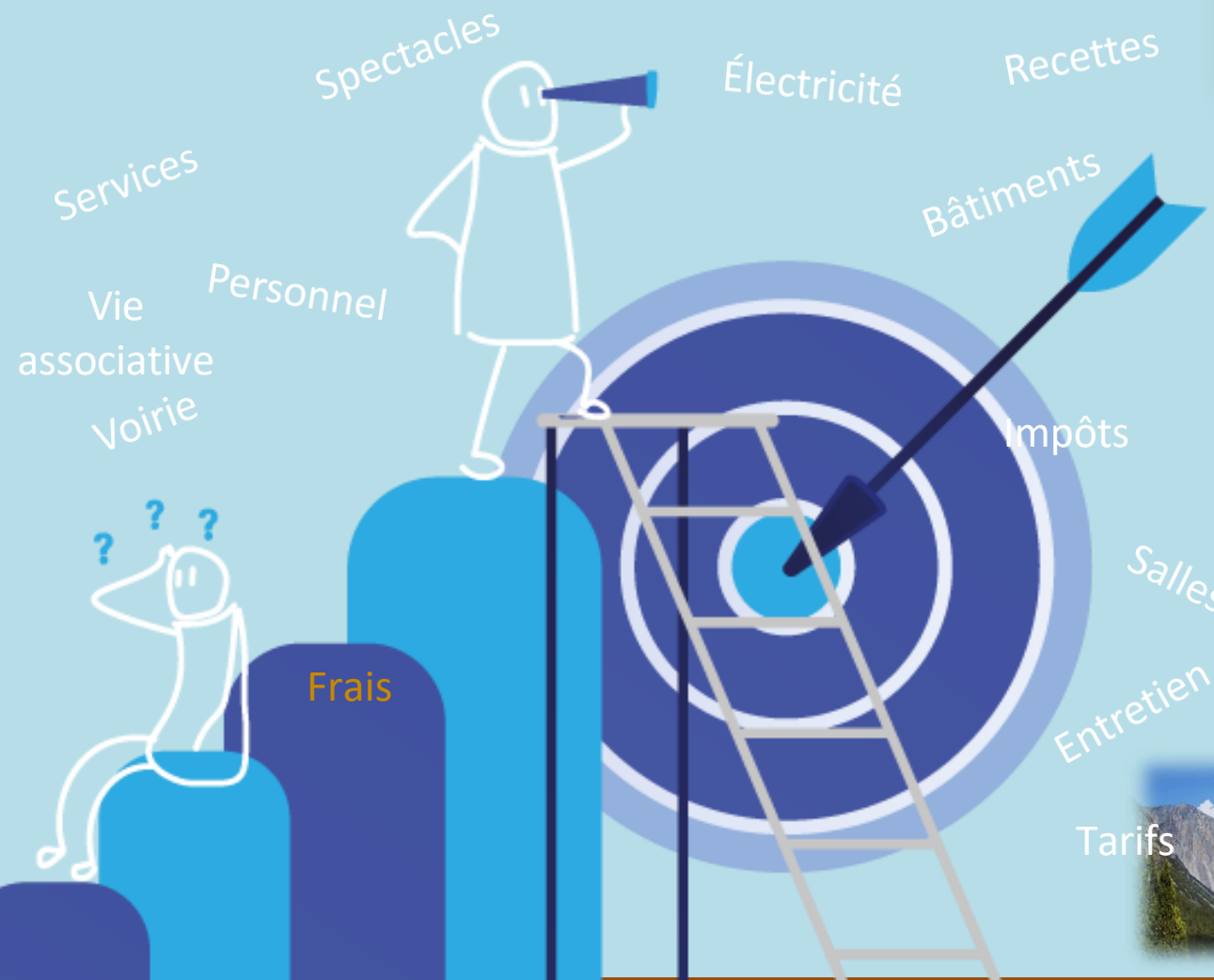


ET MAINTENANT ? LES HYPOTHÈSES RETENUES ?

11

- ◉ La censure du gouvernement Barnier a provoqué la suspension de l'examen du Projet de Loi de Finance (PLF) pour 2025
- ◉ Les principales mesures concernant les collectivités sont donc, pour le moment abandonnées.
- ◉ Le PLF 2025 avait fait l'objet D'importantes modifications lors de son passage au Sénat. La version qui était sur le point d'être adoptée présentait l'avantage d'une solution de compromis. Le nouveau gouvernement pourrait s'en inspirer.
- ◉ Le gouvernement BAYROU prévoit 30 Mds d'économies sur les collectivités et administrations publiques puis 40 Milliards en 2026, ce qui impactera durablement la croissance et le PIB par manque de consommation populaire et investissement
- ◉ Intègre les dispositions du premier projet présenté par le gouvernement Barnier et pouvant impacter la commune à savoir :
 - Le taux de remboursement du FCTVA, initialement fixé à 16,404%, serait abaissé à 14,85% à partir du 1er janvier 2025.
 - Abandonné pour combien de temps ?
 - De plus certaines dépenses de fonctionnement comme l'entretien des bâtiments publics seraient désormais exclues intégralement des dépenses éligibles.
 - Augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux pour rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.
 - Augmentation progressive à prévoir jusqu'en 2027.

Au service du public



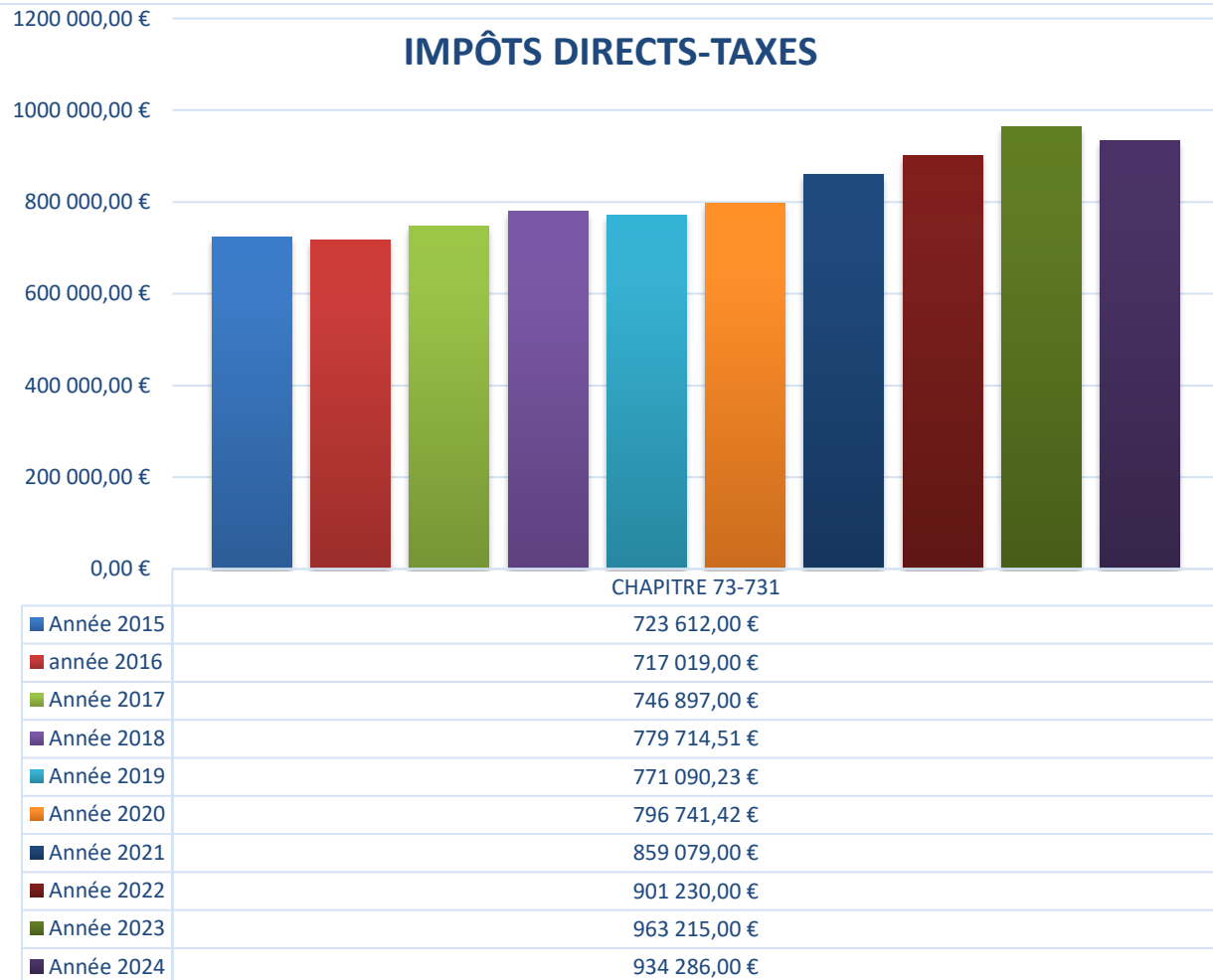
13



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes fiscales

12



- ⊙ Pas d'augmentation des taux d'imposition pour 2025
- ⊙ Les contributions directes « foncier bâti » progressent mécaniquement sous l'impulsion de la revalorisation forfaitaire des bases et par l'apport des constructions nouvelles.
- ⊙ Les prévisions de l'État intègrent une progression de 1,7% des contributions directes en 2025 correspondant au coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales. Une progression prudente de 2% est simulée les années suivantes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

13



- Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la DGF pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024.
- En revanche, au sein de cette enveloppe, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait augmenter de 150 M€ au détriment de la dotation forfaitaire.
- La prospective prévoit une relative stabilité de la DGF pour les années à venir.
- Bien qu'il ne soit pas envisagé pour le moment, le scénario d'une baisse de DGF sur le même modèle que la période 2013-2018 ne peut être exclu.
- 2014-2018 : Baisse de la Dotation Forfaitaire (- 17%) dans le cadre de la participation au redressement des finances publiques. Stabilisation 2018-2024 malgré la hausse de population (+ 230 Habitants) et grâce aux péquations de la dotation Rurale et nationale.

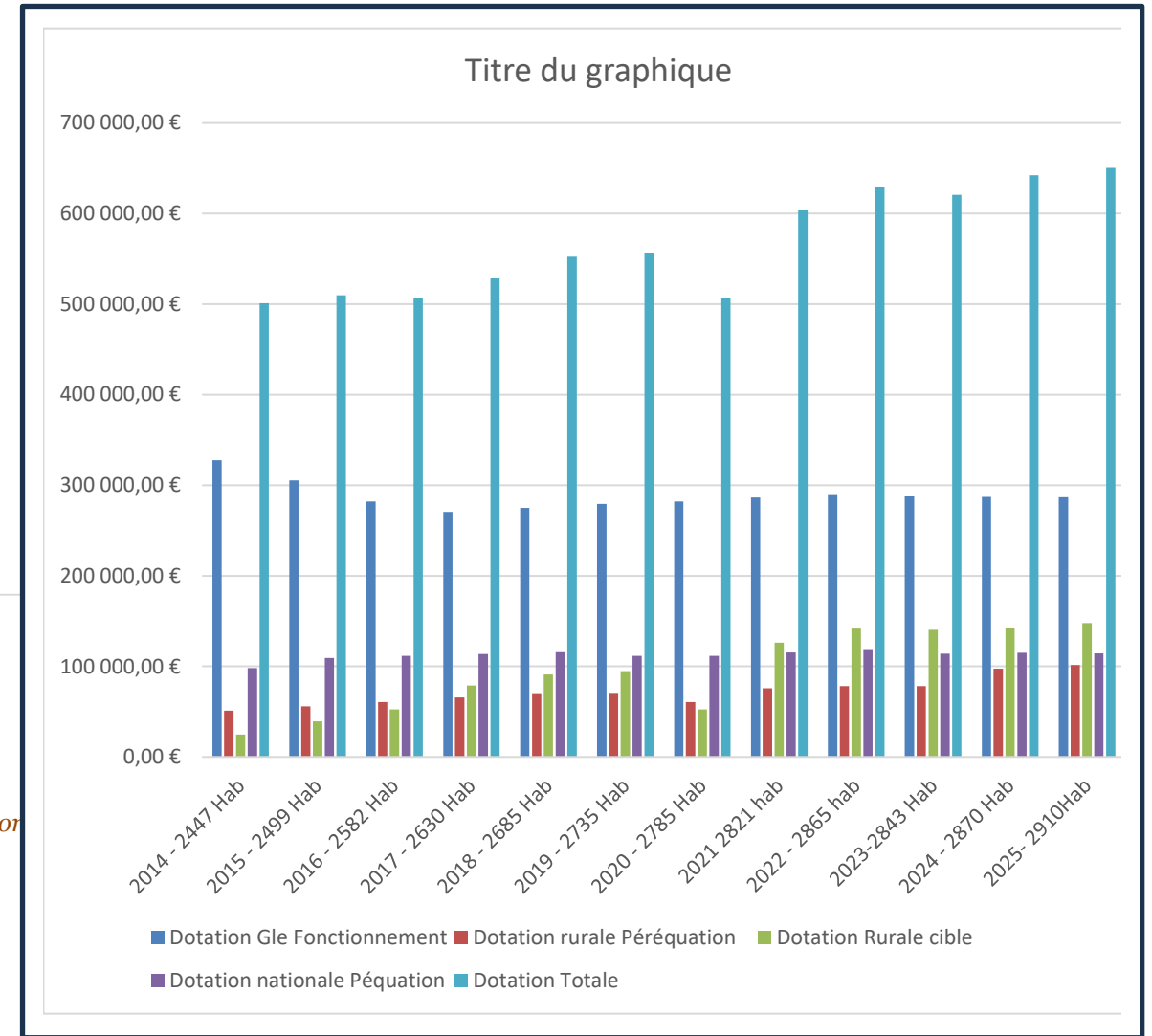
Compenser des coûts supportés par les collectivités

Les dotations versées par l'État aux collectivités territoriales répondent majoritairement à une logique de compensation. Elles visent ainsi à stabiliser les budgets locaux. Il peut s'agir de :

- Contribuer à la compensation des charges générales des collectivités.
- C'est notamment l'objet de la dotation forfaitaire de la DGF ;
- Compenser des allègements d'impôts locaux et les pertes dues à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP) ;
- Compenser l'assujettissement des collectivités territoriales à l'impôt national (fonds de compensation pour la TVA).

Réduire les inégalités de ressources entre les collectivités

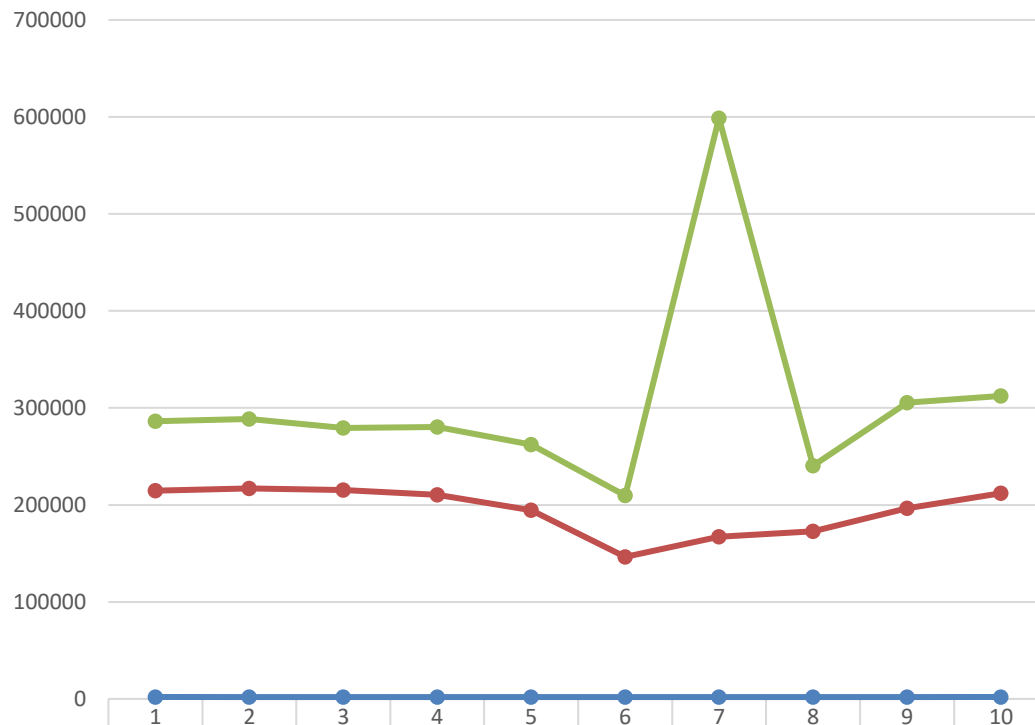
Les dotations de péréquation visent explicitement à réduire les inégalités de ressources des collectivités eu égard à leurs charges (Voirie, services.). Les principales dotations de péréquation sont intégrées dans la DGF. Pour les communes rurales, de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produit des services

SERVICES PRODUITS Chap 70-75



Chapitre 70 : Les produits des services sont composés essentiellement par les recettes périscolaires (restaurant scolaire), auxquelles s'ajoutent les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, la participation de la poste pour l'Agence postale, pour la redevance de passage pour la SOVAL qui conduit au CET de Lapouyade (~98000€) Ces recettes restent étales, du fait d'une tarification sociale de la plupart des tarifs périscolaires et d'une prise en charge importante de la collectivité. La reprise de la fréquentation de l'école nous fait revenir à des niveaux de 2015-2016.

⦿ **Le chapitre 75 :** « Autres produits de gestion » concerne essentiellement le versement des loyers, amendes administratives et remboursements divers d'assurances 'Sinistres ... Ce chapitre a bénéficié d'un abondement exceptionnel en 2021 du a la clôture du budget du lotissement du Lac (365 000€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

15

Le chapitre « Impôts et taxes » représente 42 % des recettes réelles de fonctionnement, les dotations de l'Etat et des organismes extérieurs 38.80 %, les produits des services et autres produits de gestion 14 %.

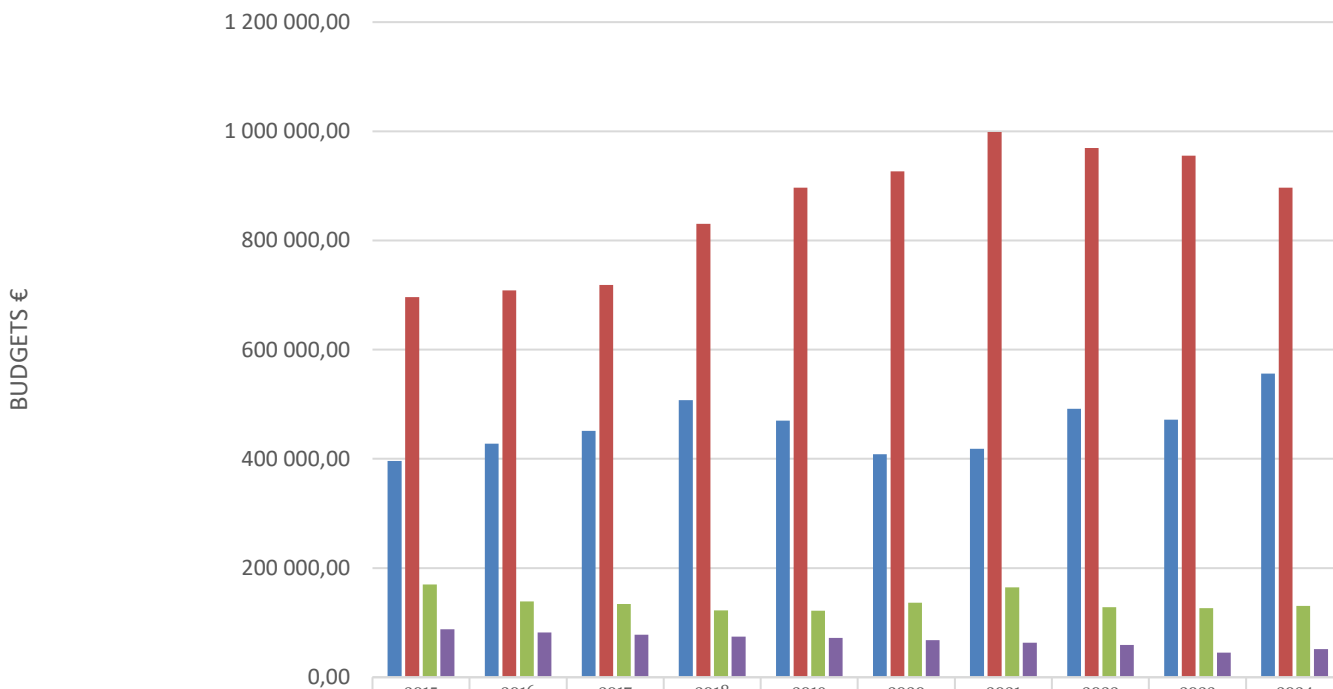
ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de Fonctionnement (RF)										
Ro02-Excédent N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 854,66 €	256 749,72 €	0,00 €	0,00 €	261 767,80 €	212 136,59 €	332 691,91 €
Chap 013	60 478,00 €	66 303,00 €	51 480,00 €	37 648,30 €	78 673,39 €	66 978,65 €	22 839,56 €	82 161,43 €	11 059,88 €	15 406,48 €
Chap 70	212 801,00 €	214 995,00 €	213 230,00 €	208 279,27 €	192 688,58 €	144 415,65 €	165 030,59 €	170 871,28 €	194 404,39 €	210 064,83 €
Chap 73	723 612,00 €	717 019,00 €	746 897,00 €	779 714,51 €	771 090,23 €	796 741,42 €	859 079,00 €	901 230,00 €	767 142,00 €	801 557,00 €
chap 731	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	196 073,00 €	132 729,00 €
Chap 74	613 373,00 €	648 934,00 €	667 749,00 €	675 934,09 €	637 885,11 €	690 145,34 €	673 345,71 €	709 521,31 €	753 325,88 €	732 984,13 €
Chap 75	71 606,00 €	71 491,00 €	63 956,00 €	70 209,15 €	67 542,54 €	63 234,67 €	431 662,72 €	67 613,43 €	109 031,87 €	100 255,04 €
Chap 77	4 524,00 €	2 761,00 €	313 379,00 €	11 900,22 €	10 582,00 €	2 447,38 €	124 313,24 €	98 828,33 €	0,00 €	0,00 €
Chap 78								3 432,00 €	0,00 €	1 850,70 €
Total RF (1) avec excédent	1 625 916,00	1 655 200,00	2 005 211,00	1 746 037,24	1 679 788,46	1 763 963,11	2 276 270,82	2 033 657,78	1 067 822,02 €	1 060 561,18 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges : Générales- Personnel- Gestion courante -Financière.

16

DÉPENSES GRANDES LIGNES -CHAP 11-12-65-66



■ CHARGES GÉNÉRALES FONCTIONNEMENT ■ FRAIS DE PERSONNEL
■ CHARGES DE GESTION COURANTES ■ CHARGES FINANCIÈRES

Augmentation des charges de 6,5% entre 2023 et 2024

- Augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents
- Augmentation de 1,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 avec effet sur une année pleine en 2024.
- Augmentation de 4,6% en 2025 :
 - ✓ Augmentation de 4% de la cotisation patronale CNRACL,
 - ✓ Augmentation des IFSE et CIA,
 - ✓ Participation (50 %) à la mutuelle prévoyance.
 - ✓ Augmentation du SMIC (2%)
 - ✓ GVT 1%
- Malgré cela et en application des lignes directrices de gestion, les frais de personnel sont à la baisse depuis 2021 (-11%) et -6% sur 2023.
- Les frais généraux de fonctionnement sont stables depuis 2017 mais connaissent une hausse de 17%,/2023 (13%/2022), dû principalement à la hausse des prestations : Restauration et l'énergie + 30 k€, réparation de matériel roulant et dépenses de petit équipement (Travaux interne en régie) et entretien voirie/bâtiments municipaux,
- Les charges de gestion courantes sont stables et les intérêts des emprunts en décroissance.

La prospective est plutôt à la hausse des frais généraux prix alimentaires et manufacturés de 3 à 5% en moyenne pour 2026, 2027.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

17

Les charges de personnel représentent 54 % des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère générale 33%.

Dépenses de Fonctionnement (DF)										
D002- Déficit N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 011	396 144,00	427 740,00	451 120,00	507 368,24	469 795,27	408 363,35	418 455,24	491 892,04	472 060,68	555 912,75
Chap 012	696 151,00	708 438,00	718 572,00	830 354,85	896 621,05	926 747,80	998 653,28	969 615,79	955 102,51	896 531,92
Chap 14							4 356,00	27 147,99	32 352,98	28 978,49
023 Virement investissement									0,00	0,00
042 Opération d'ordre									204,00	0,00
Chap 65	169 661,00	139 014,00	134 294,00	122 170,72	121 917,57	136 498,34	164 499,42	128 546,17	126 387,89	130 506,42
Chap 66	88 132,00	81 966,00	77 797,00	74 446,57	71 794,31	67 985,54	63 360,25	59 248,52	45 269,15	51 541,54
Chap 67	0,00	0,00	250,00	0,00	1 828,00	2 193,88	1 490,00	100,00	100,00	0,00
Chap 68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 432,00	204,00	1 442,70	624,00
Total DF (2)	1 350 088,00	1 357 158,00	1 382 033,00	1 534 340,38	1 561 956,20	1 541 788,91	1 654 246,19	1 676 754,51	1 632 919,91	1 664 095,12

- Les autres charges de gestion se composent, des indemnités d'élus + charges, des subventions aux associations, des diverses contributions (Compensation CDC, contribution aux organismes et syndicats et subventions aux associations=).
- Les charges financières constituent le paiement des intérêts des emprunts souscrits par la commune. Depuis 2 ans 3 emprunts ont été liquidés , un emprunt de 240 k€ est prévu en 2025 pour l'achat d'un ensemble immobilier et terrains jouxtant le domaine public de la commune (Pôle scolaire et Bibliothèque).

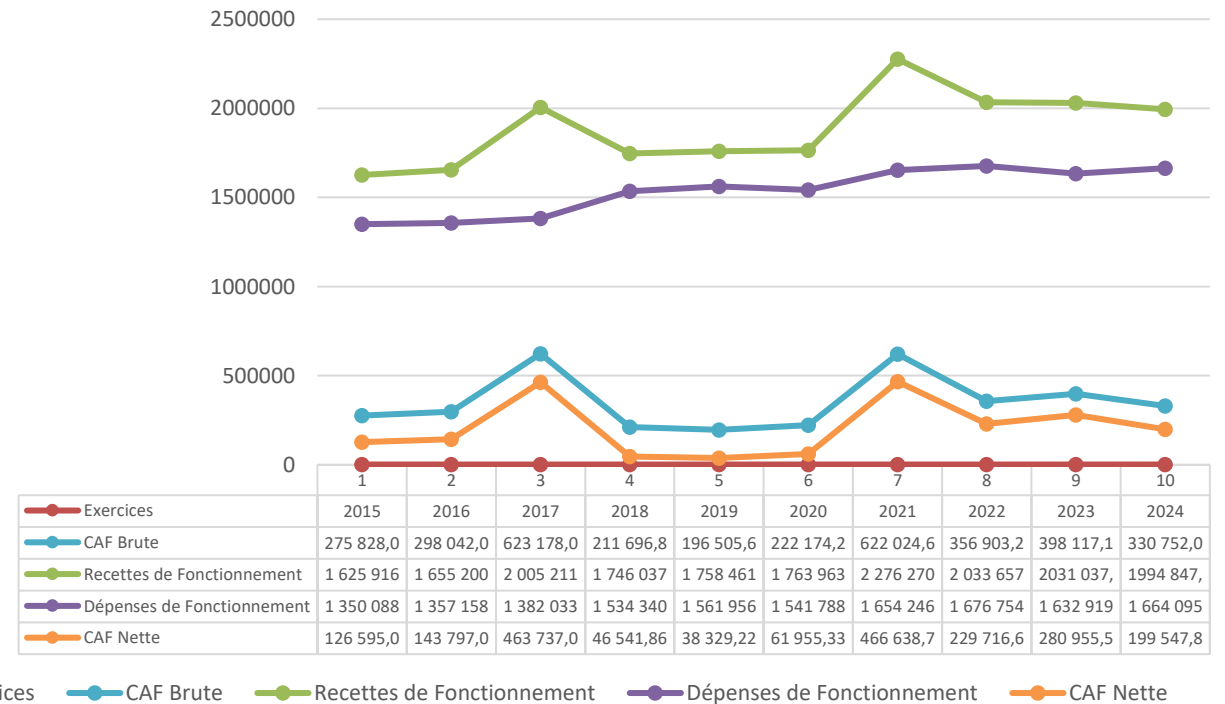
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

18

- En 2024, la capacité d'autofinancement (CAF) nette se maintient à un niveau satisfaisant (*Exception faite des années 2017 et 2021 « faussée » par des rentrées exceptionnelles : Vente de terrains et solde du budget d'assainissement*)
- La prospective prévoit par prudence une baisse de la CAF à partir de 2025 en raison de la simulation d'un nouvel emprunt.
- La Capacité d'autofinancement nette (CAF nette) = CAF brute - remboursement du capital de la dette.
- On remarque deux années critiques en 2019 et 2020 où le ratio des dépenses et recettes s'est resserré jusqu'à 2020. (Années covid, pas de report à nouveau de 2018, pb de rentrée de subventions ...)

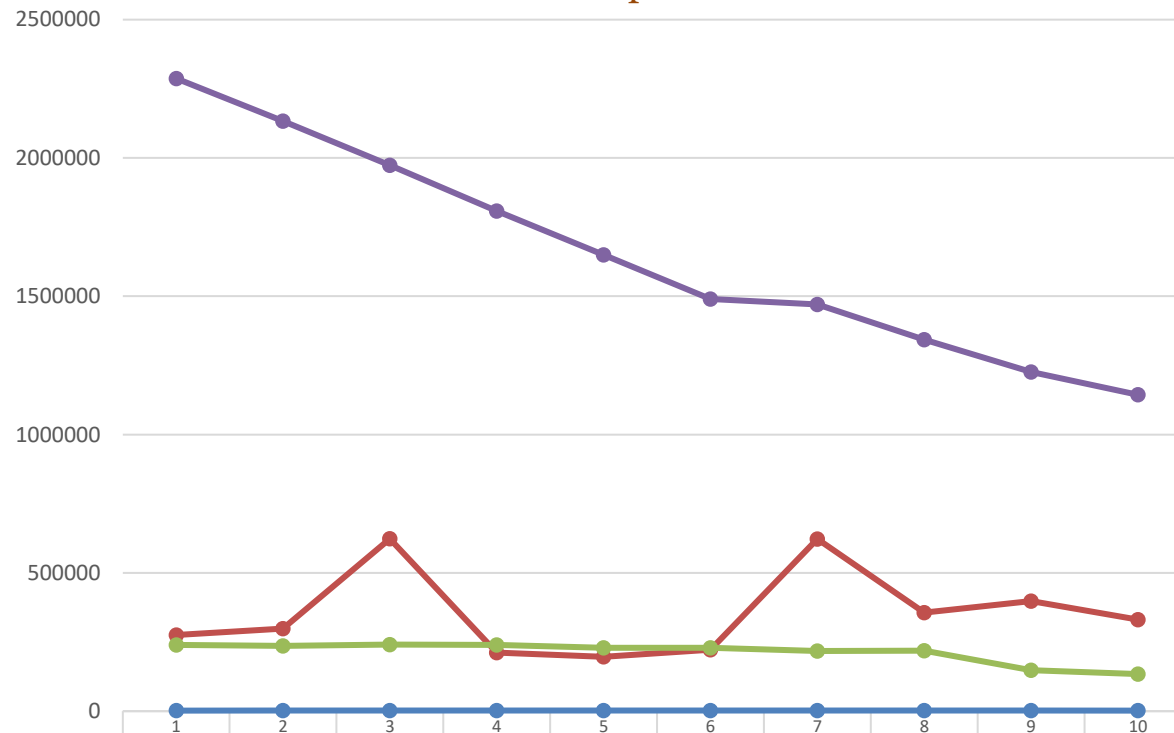
Titre du graphique



TAUX D'ÉPARGNE BRUTE EMPRUNTS

19

Encours dette-CAF-Capital



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Série1	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF BRUTE	275 828,00	298 042,00	623 178,00	211 696,86	196 505,65	222 174,20	622 024,63	356 903,27	398 117,11	330 752,06
Remboursement capital emprunts	239 254,00	236 395,00	240 795,00	239 601,57	228 747,42	228 998,11	217 778,00	218 746,17	148 140,80	134 204,25
Encours de la dette	2 287 267,0	2 133 022,0	1 973 581,0	1 808 426,0	1 650 249,5	1 490 030,7	1 470 481,0	1 343 294,3	1 226 132,7	1 143 746,5

Série1 CAF BRUTE Remboursement capital emprunts Encours de la dette

- Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.
- Ce taux doit éviter de descendre **sous la barre des 10 %** et **ne doit pas descendre sous les 8%**. Le taux de notre épargne est de 20 % en moyenne hors les gains exceptionnels.
- L'encours de la dette baisse significativement en 2025 pour passer sous la barre de 1000 k€ (2718 k€ en 2012) et une capacité de désendettement de 3, 5 années (Seuil de viabilité d'une collectivité inférieure à 10-11 ans)
- Ce résultat peut nous permettre d'envisager un emprunt de 240 k€ pour l'achat de l'immobilier JUNQUA sans alourdir l'encours de notre dette. Le remboursement du capital serait égal à celui de 2024

Soutenabilité

Taux fixe

Taux variable

Charges financières



Désendettement

Taux directeur

Annuités

Encours

Investissements

Projets

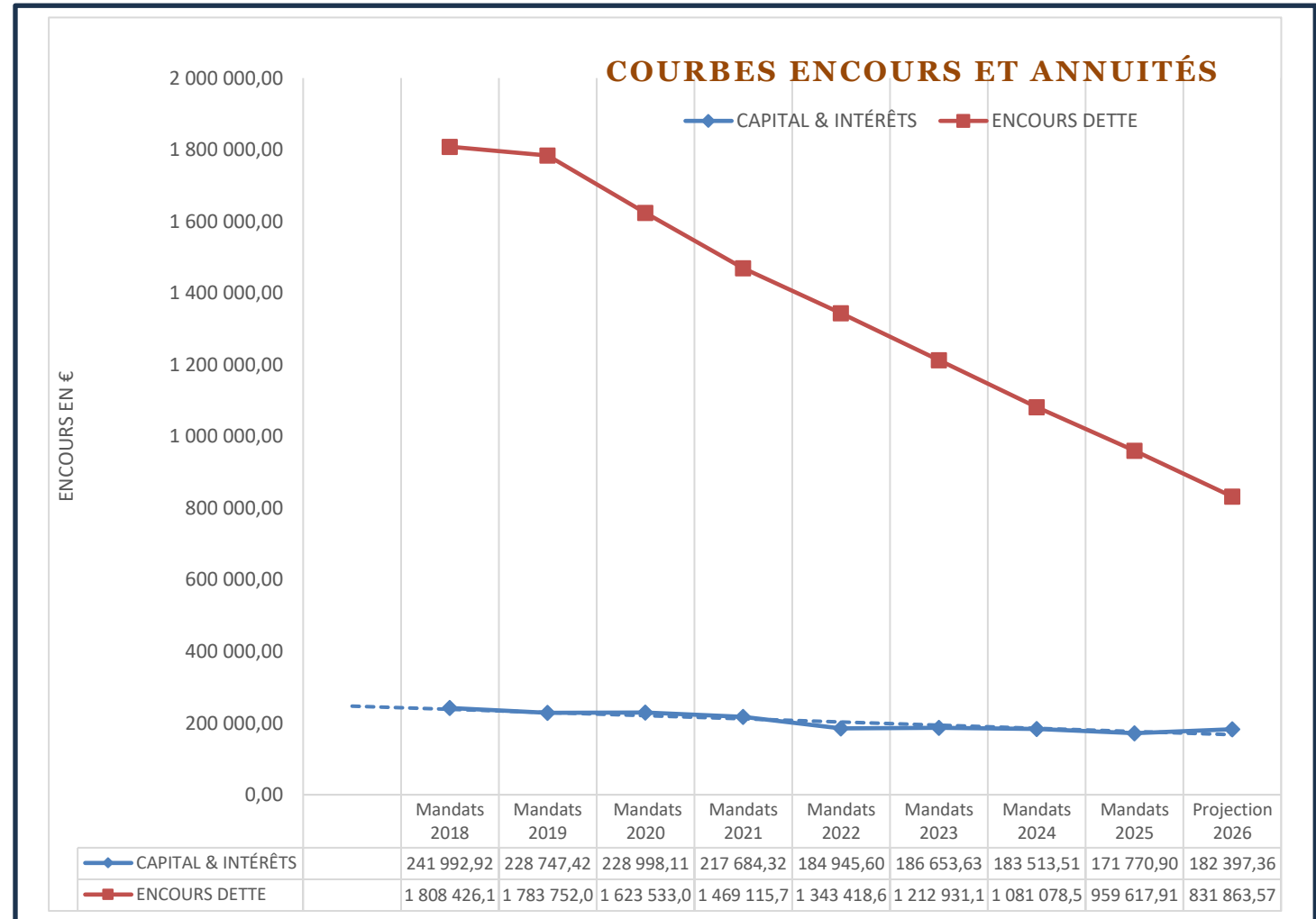
Intérêts

ÉVOLUTION DE LA DETTE ET ANNUITÉS D'EMPRUNTS

20



- Les tendances sont favorables aux futurs investissements,
- Projection de la dette à 2026 en contractant un prêt de 240 000 € sur 12 ans à taux fixe de 3 % dont le remboursement commencerait en 2025.
- L'annuité supplémentaire (~21,2K€) nous ramène au même niveau de remboursement annuel d'annuité que 2024,
- Les prochaines baisses d'annuités sont prévues en Février 2027 (- 46,5 K€) et Septembre 2028- 14,3 K€.
Arrêt des emprunts (Réfection bâtiment GILLARDEAU-Pharmacie, Kiné.) et le bâtiment LARNAUDIE.



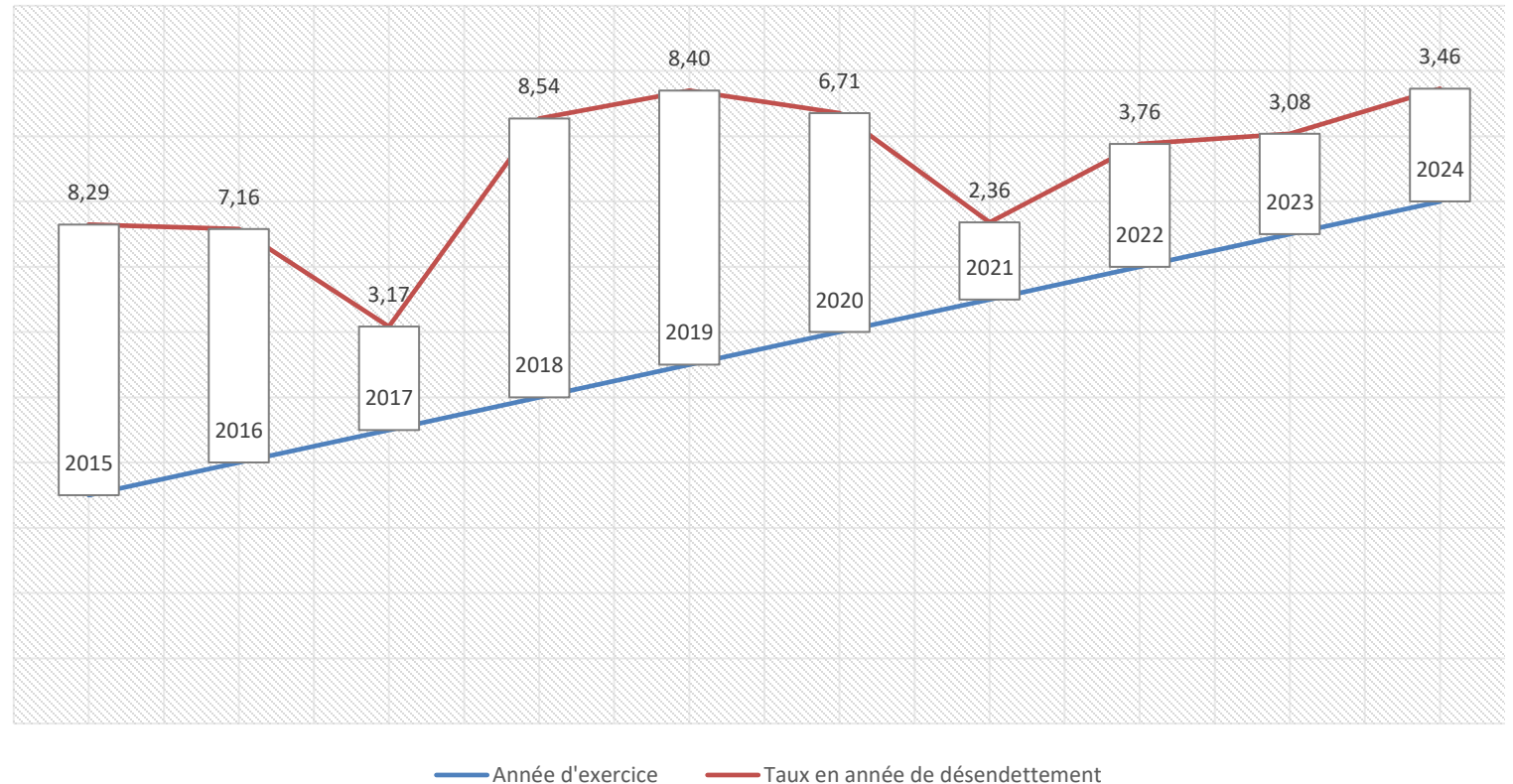


CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

21

- La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire, c'est un outil de mesure de solvabilité financière pour les collectivités.
- La durée d'amortissement d'un investissement pour une collectivité oscille entre 10 et 15 ans. Voir 25 ou 30 ans pour un groupe scolaire.
- Plus ce Ratio est faible $1 < R < 10$ ans, plus la collectivité est solvable.
- Dette / habitant en 2024 = 355 €
640 € en moyenne pour les communes de même taille.

Capacité de désendettement



15 AVRIL 2025: CONSEIL MUNICIPAL VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

- Subventions aux associations, participations,
- Fiscalité : Taxes locales,
- Vote des Budgets Primitifs 2025
- Prévisions investissements,

**MERCI DE VOTRE ATTENTION ET DE VOS
BONNES INTENTIONS POUR 2025 !**

23

